

Non moins zélé, le clergé séculier s'est montré aussi empressé que nous à propager ce que le Pape Léon XIII appelle " la plante nouvelle qui, aujourd'hui, embellit et réjouit le parterre du divin Jardinier." L'Apostolat a été un nouvel anneau entre ces amis choisis du Christ et notre propre Compagnie ; c'est grâce à leur coopération " que cet arbre est déjà un vigoureux géant, étendant son ombre bienfaisante sur tout le monde chrétien, couvrant une multitude sans nombre de tout pays, tous unis ensemble par les mêmes pensées, le même but, les mêmes pratiques de dévotion et de vertus chrétiennes."

Il n'y a donc nulle exagération à dire que cette Ligue de prières et de bonnes œuvres est la réalisation d'un des projets que la B. Marguerite-Marie réclamait du vénéré P. Croiset, S. J., quand elle lui écrivit " qu'une Association du Sacré-Cœur, dont les membres se communiqueraient leurs biens spirituels, ferait grand plaisir au divin Cœur."

Quelle gloire pour sa petite Compagnie, qu'il ait bien voulu inspirer à ses enfants de lui donner ce plaisir, en établissant et en propageant une Association de fidèles dont les sentiments sont les sentiments mêmes de son divin Cœur ! Quelle consolation de savoir que, par notre zèle en faveur de l'Apostolat de la Prière, nous réaliserons son désir, si clairement révélé à sa servante Marguerite-Marie : " JÉSUS-CHRIST m'a fait connaître, d'une manière à n'en pouvoir douter, écrivait-elle au P. de la Colombière, que c'était par le moyen des Pères de la Compagnie de JÉSUS qu'il voulait établir partout cette dévotion, et par elle se faire un nombre infini de serviteurs, de parfaits amis et d'enfants reconnaissants."

Ce désir de notre divin Maître a été accepté avec beaucoup d'empressement par notre Compagnie, mais jamais plus unanimement ni plus généreusement que dans la XXIIIe Congrégation :

" *Tanquam felix ac fausta conclusio laborum,*" dit le 46e Décret de cette Congrégation, " *offertur Congregationi postulatum ad cultum S. S. Cordium JESU et MARIÆ inter nos augendum et promovendum. Lecto autem Patrum Deputatorum judicio, omnes Patres assurgentes, unaque voce acclamantes, probaverunt quæ sequuntur:*

" *Declarandum esse Societatem JESU lubentissime et gratissimo animo munus suavissimum acceptare et suscipere, a D. N. JESU-CHRISTO ipsi commissum, devotionis erga divinissimum Cor suum colendæ, fovendæ, ac propagandæ.*"

Maintenant l'expérience d'un demi-siècle a montré que l'Apostolat de la Prière est le plus efficace des moyens pour nous acquitter de la charge si douce que le Sacré-Cœur de JÉSUS a bien voulu nous confier.

Quoique nos chers Pères et Frères soient très portés à estimer au-dessous de leur valeur les fruits de leur propre zèle, il serait injuste de les supposer dans l'ignorance des merveilleux résultats que cette Ligue de prières a déjà réalisés dans nos pays et à travers le monde.